

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 avril 2026

(Convocations du 7 avril 2026)

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé à la salle polyvalente sous la Présidence de M. Jean-Claude MESSAGER - Maire.

Étaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Coralie DAELDYCK Danièle VERMANDERE, Emmanuel TIRLEMONT, Caroline FREJEAN – Adjoints, Dominique TREHOU, Patrick DUSSART, Jean-Pierre FLOQUET, Jean-Michel RAVIART, Manuel DONNEZ, Nadège TANIÈRE, Véronique SIBILE, Marie GILLES, Hermine DELESALLE, Agathe PAREYT, Eléonore NAVEZ PIVETEAU, Ange LARUELLE, Isabelle DECOBECQ, Hugo RYCHLIK

Eléonore Navez Piveteau est arrivée en cours de réunion et a pris part aux votes des délibérations 29 à 35

Étaient excusés : Hervé WARGNYE (a donné procuration à Jean-Pierre Floquet), François MARTIN (a donné procuration à Alexandre Schneider), Sébastien DRAPPIER (a donné procuration à Isabelle Decobecq)

Ange Laruelle a été désigné secrétaire de séance.

2026-27 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2121-15,
Vu le procès-verbal du conseil municipal en date du 27 mars 2026,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2026.

2026-28 : Compte financier unique 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation en commission des Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Lecelles ;

Vu la présentation en commission des Finances ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Lecelles,

- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-29 : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Vu l'instruction M 57

Vu les budgets de l'exercice 2025 approuvés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2024
DECIDE, à l'unanimité, l'affectation des résultats comptables du Compte Financier Unique
comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	- 1 883 964,78
Recettes	2 790 844,36
Excédent 2025	906 879,58
Excédent antérieur	21 354,82
Résultat cumulé	928 234,40

Section d'investissement	
Dépenses	- 656 875,57
Recettes	1 336 525,40
Excédent 2025	679 649,83
Excédent antérieur	167 965,63
Résultat cumulé	847 615,46
Dépenses engagées non mandatées 2025	- 173 969,60
Recettes justifiées non réalisées 2025	-
	673 645,86

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		
		(928 234,40 €)
Résultat de Fonctionnement reporté	002	188 234,40 €
Excédents de Fonctionnement capitalisés	1068	740 000,00 €

2026-30 : Modification des Tarifs communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;
Fixe les tarifs communaux comme suit,

- **A compter du 1^{er} mai 2026 :**

- **Salle des Fêtes** : Vin d'honneur : 350 € - Repas : 600 €
- **Halle couverte** : Journée : 100 € - Week-end : 200 €
- **Salle polyvalente** : Journée : 200 € - Week-end : 400 €
- **Droit de place** : 25 €
- **Transport de personnes âgées** (forfait aller-retour) : 3 €
- **Location de tables** : 5 € la table
- **Location de chaises** : Forfait pour 1 à 30 chaises : 15 €
Au-delà pour une chaise supplémentaire : 0,50 € la chaise
- **Tarif pour la sortie Sénior** : 45 € pour les Lecellois
65 € pour les extérieurs

- Urne Columbarium	- 10 ans	273 €
	- 30 ans	546 €
	- 50 ans	824 €

- Cavurne	- 10 ans	273 €
	- 30 ans	546 €

- **Concessions au nouveau cimetière :**

Concession de 2 places	- 10 ans	1 000 €
	- 50 ans	1 200 €
Concession de 3 places	- 10 ans	1 300 €
	- 50 ans	1 500 €
Concession de 4 places	- 10 ans	1 400 €
	- 50 ans	1 600 €
Concession de 6 places	- 10 ans	2 000 €
	- 50 ans	2 200 €

- **A compter du 1^{er} juillet 2026**

- **CENTRE DE LOISIRS**

Enfants participant au centre à temps plein (journée et cantine incluse).		
Tarif correspondant à une semaine de fréquentation du centre.		
Quotient familial de la CAF	Tarif Lecellois	Tarif Extérieurs
De 0 à 400 €	35 €	67 €
De 401 à 750 €	41 €	71 €
Supérieur à 750 €	46 €	80 €

○ **GARDERIE PERICENTRE**

Garderie du Centre de loisirs de juillet (Rappel des créneaux : le matin de 7h30 à 9h ⇒ 1 H 30 ; le soir de 17h à 18h30 ⇒ 1 H 30)	
Quotient familial de la CAF	Tarifs
De 0 à 400 €	1,80 €
De 401 à 750 €	1,90 €
Supérieur à 750 €	2,30 €

- **A compter du 1^{er} septembre 2026**

○ **GARDERIE SCOLAIRE**

Le matin : de 7h30 à 8h30 ⇒ 1 H ; Le soir de 16h à 17h30 ⇒ 1 H 30 et de 17h30 à 18h30 ⇒ 1 H	
Quotient familial de la CAF	Tarif par créneau
De 0 à 400 €	1,50 €
De 401 à 750 €	1,60 €
Supérieur à 750 €	1,90 €

- **CANTINE : 3,90 €**
- **CANTINE PAI (projet d'accueil individualisé) : 1,90 €**

MODIFICATION DES TARIFS DES EQUIPEMENTS DE LA SALLE DES FETES

à compter du 1er Mai 2026

	Tarifs
Assiette plate diam 24	5,00 €
Assiette creuse diam 23	5,00 €
Assiette à dessert diam 20	4,00 €
Assiette à couscous diam 26	6,00 €
Tasse à café	2,00 €
Plat allongé poisson	10,00 €
Saucière inox	4,00 €
Soupière Inox D24	12,00 €
Saladier Aspen diam.31	12,00 €
Bol Parisien Duralex diam 13	2,00 €
Corbeille à pain inox L26	6,00 €

	Tarifs
Flute Napoli 15cl	2,00 €
Verre Napoli 24 cl	2,00 €
Verre Napoli 18 cl	2,00 €
Verre Forum 16 cl	2,00 €
Verre Provence 13,5 cl	2,00 €
Fine champagne 1,5 cl	2,00 €
Verre Stockholm 27 cl bière	2,00 €
Verre Amsterdam 27 cl limonade	2,00 €
Verre Iceland FH 22cl	2,00 €
Verre Iceland FB 20cl	2,00 €
Verre à vin Savoie 19cl	2,00 €

Cuillère table uni	0,50 €
Fourchette table uni	0,50 €
Couteau table uni	0,50 €
Cuillère à café table uni	0,50 €
Louche Inox Ø 12 cm	10,00 €
Louche inox Ø 10	10,00 €
Louche de table inox	10,00 €
Cuillère de service inox L 26	4,00 €
Fourchette de service inox	4,00 €
Pince inox tous usages L25	4,00 €
Pelle à tarte octo inox	4,00 €
Maryse blanche	4,00 €
Ecumoire inox diam. 16	13,00 €
Couteau boucher noir	18,00 €
Couteau pain lame micro denture	6,00 €
Couteau éplucheur	1,00 €
Couteau à légumes	5,00 €
Pelle fast food PM L29	7,00 €
Plateau glass 46x36 poivre blanc	7,00 €
Fouet	10,00 €
Pot à lait restaurant blanc	5,00 €
Broc Arc 1l	4,00 €
Tire-bouchon	7,00 €
Décapsuleur acier nickelé	2,00 €
Tire-bouchon mural	150,00 €

Verre à eau Savoie 24 cl	2,00 €
Flutes Savoie 17 cl	2,00 €
Casserole inox diam 16	18,00 €
Casserole inox diam 18	20,00 €
Casserole inox diam 20	22,00 €
Casserole inox diam 24	26,00 €
Casserole inox diam 28	35,00 €
Poêle inox fond inox diam 32	50,00 €
Poêle inox fond inox diam 36	62,00 €
Faitout + couvercle inox diam 36	95,00 €
Grille inox 1/1	8,00 €
Bac inox plein 1/1 prof. 55	17,00 €
Grande marmite	135,00 €
Marmite moyenne	100,00 €
Couvercle de marmite	22,00 €
Grande passoire	75,00 €
Passoire avec manche	50,00 €
Chinois	24,00 €
Essoreuse à salade	170,00 €
Moufle coton	8,00 €
Ramasse-couverts + couvercle	13,00 €
Machine à café	625,00 €
Verseuse supplémentaire	80,00 €

Ouvre boîte Titan	10,00 €
Ménagère élégance 3 pièces	8,00 €
Cendrier	2,00 €
Seau à champagne	15,00 €
Portionneuse à glace	15,00 €

Micro-ondes	100,00 €
Cloche pour micro-ondes	7,00 €
Planche à découper	23,00 €

**MODIFICATION DES TARIFS DES EQUIPEMENTS DE LA SALLE POLYVALENTE
à compter du 1er Mai 2026**

	Tarifs
Pichet bistrot	6,00 €
Portionneuse glace	15,00 €
Machine à café	145,00 €
Assiette plate	2,00 €
Assiette creuse	2,00 €
Assiette à dessert	2,00 €
Tasse à café	1,00 €
Saucière	8,00 €
Plat ovale inox 41x28	10,00 €
Plat ovale inox 60x27	14,00 €
Plat à gratin	12,00 €
Coupe ballon	2,00 €
Corbeille inox 31cm	7,00 €
Décapsuleur	2,00 €
Plateau self gris	7,00 €
Tire-bouchon	11,00 €
Pince de cuisine	11,00 €
Pelle à tarte	6,00 €

	Tarifs
Verres bas	2,00 €
Verres à bière	2,00 €
Verre ballon	2,00 €
Cuillère table uni	0,50 €
Fourchette table uni	0,50 €
Couteau table uni	0,50 €
Cuillère à café table uni	0,50 €
Essoreuse à salade	14,00 €
Gant + manique	10,00 €
Passoire	8,00 €
Casserole alu	10,00 €
Bol inox D30	8,00 €
Couteau	3,00 €
Salière poivrière	5,00 €
Couteau à pain	7,00 €
Louche	5,00 €
Cuillère à servir	5,00 €
Ecumoire	5,00 €

2026-32 : Dotations scolaires

Après avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De verser les dotations suivantes :**

A l'école du Centre :

- Pour le Projet pédagogique : 2 784 €
- Pour les prix : 1 856 €
- Pour les dictionnaires : 884 €.

A l'école Sainte Marie :

- Pour le Projet pédagogique : 864 €
- Pour les prix : 1 072 €
- Pour les dictionnaires : 494 €.

- **Que la dotation scolaire en faveur de l'Ecole du Centre pour les fournitures scolaires est fixée à 11 368 €.**
-

2026-33 : Contrat Association – Ecole Sainte Marie

Monsieur le Maire

RAPPELLE à l'Assemblée que par délibération du 10 mai 1990, la commune de Lecelles a décidé d'assumer les dépenses de fonctionnement matériel pour les élèves domiciliés à Lecelles et fréquentant les classes maternelles et élémentaires de l'école Sainte Marie, soit pour l'année scolaire 2025/2026 : 71 élèves.

SOULIGNE que chaque année lors de l'élaboration du Budget Primitif, il y a lieu d'établir le coût moyen d'un enfant des classes de même nature de l'Ecole Publique Mixte

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer pour l'année 2026 le coût moyen par élève à 695,22 €, soit une somme totale de 49 630,62 €.

2026-34 : Détermination des taux d'imposition de 2026

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission de finances,

Après en avoir délibéré,

DECIDE le maintien des taux actuels pour les taxes directes locales pour 2026,

FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2026 à :

- 37,41 % : taxe foncière bâti
- 48,58 % : taxe foncière non bâti
- 16,69 % : taxe d'habitation sur les résidences secondaires

ADOPTE à l'unanimité

2026-31 : Versement des subventions aux associations, année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1, Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la commune, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu de Monsieur le Maire que les élus municipaux, membres d'associations locales qui sont subventionnées par la commune ne peuvent pas prendre part au vote ;

N'ont pas pris part au vote et sont sortis tour à tour :

- Jean-Pierre FLOQUET (Sophro Zen Attitude)
- Jean-Michel RAVIART (Lecelles Inter Associations et Tennis de Table Lecellois)
- Nadège TANIÈRE ((Memphis Country)
- Isabelle DECOBECQ (Cercle historique et Comité des Fêtes)

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

de verser aux associations pour l'exercice 2026, les subventions telles que figurant ci-dessous :

Associations	Subvention
Amicale de l'Ecole Publique – Subvention	540 €
APEL Ecole Saint Marie - Subvention	270 €
AFN	400 €
Amis du Clocher	500 €
Amitié Lecelloise	250 €
Association du Temple de Lecelles	3 000 €
Cercle Historique	400 €
Comité des Fêtes Quartier Rue des Fèves	500 €
Les Clopains	1 000 €
Les Crap Optimistes	300 €
Cyclo-Club Lecelles	550 €
Derrière ce sourire – Syndrome d'Angelman	500 €
Doigts de Fée	300 €
Football Club Lecelles Rosult	8 000 €
Gym Aérobie	700 €
Harmonie de Lecelles	1 000 €
- <i>Subvention supplémentaire pour l'école de musique</i>	7 000 €
Lecelles Inter Associations	1 150 €
Memphis Country	250 €
Pétanque Lecelloise	400 €
Petit Atelier du Jardin	400 €
Au Plaisir du Tricot	300 €
Pyracelles	300 €
Récréation	250 €
Scarpe Diem	300 €
Sophro Zen Attitude	250 €
Tennis de Table Lecellois	700 €
Lecelles Rosult Cyclo Marche	700 €
APEI de St Amand	550 €
CCAS de Lecelles	32 000 €

2026-35 : Budget primitif 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Considérant la présentation du projet de budget primitif 2026 en Commission de finances,

Monsieur le Maire expose et commente le projet de budget primitif 2025 ;

Considérant la transmission du projet de budget au conseil municipal le 7 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité moins 3 abstentions (I. Decobecq, S. Drappier et H. Rychlik) décide d'adopter le budget primitif 2026 qui s'établit comme suit :

	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Crédits d'Investissement (y compris le compte 1068)	2 209 642,52 €	1 535 996,66 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	173 969,60 €	- €
Solde d'exécution de section d'Investissement reporté		847 615,46 €
Total de la section d'Investissement	2 383 612,12 €	2 383 612,12 €

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Crédits de Fonctionnement	2 720 507,55 €	2 532 273,15 €
Résultat de Fonctionnement reporté		188 234,40 €
Total de la section de Fonctionnement	2 720 507,55 €	2 720 507,55 €

	Dépenses	Recettes
Total du Budget	5 104 119,67 €	5 104 119,67 €

Le Maire,



Jean-Claude MESSAGER